



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 29 octobre 2024 à 19h00, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, et les conseillers, Mme Diane Lacasse, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présent, M. Mario Allen, directeur général.

Absences motivées : Mme Caryl McCann

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 157 du Code municipal, M. Roger Larose, président, constate la présence des membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h00.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Le maire, Roger Larose, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

Questions des Citoyens :

Aucune question

24-10-5403

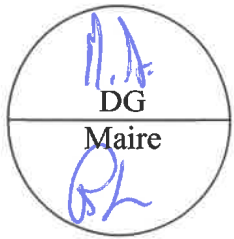
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Parole au public et questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Mandat pour le remplacement du ponceau du chemin Thérien
5. Entretien des chemins privés ouverts au public par tolérance - Croissant des Mélézes
6. Période de questions du public
7. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.





Adoptée

24-10-5404

4. MANDAT POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU DU CHEMIN THÉRIEN

CONSIDÉRANT l'effondrement du chemin Thérien le 15 juillet dernier;

CONSIDÉRANT l'urgence d'intervenir pour remplacer le ponceau existant et assurer un accès sécuritaire aux résidents;

CONSIDÉRANT la recommandation des ingénieurs de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), mandatés pour ce dossier, d'installer un ponceau TTO de 3300 mm x 3,5 mm;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie spécialisée Armtec, au montant de 90 432,93 \$ (livraison incluse, plus taxes applicables);

CONSIDÉRANT le peu de temps disponible pour effectuer les travaux avant le printemps 2025 et les imprévus possibles;

CONSIDÉRANT l'ensemble des discussions avec les différents intervenants provinciaux et fédéraux;

CONSIDÉRANT QU'une firme de biologistes sera mandatée sous peu afin d'assurer le respect des normes environnementales dans la mesure du possible et selon le temps disponible;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par la conseillère Diane Lacasse.

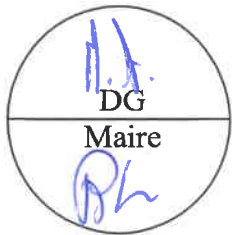
ET RÉSOLU de mandater le directeur des travaux publics à procéder à l'achat du ponceau tel que soumis et à la location des équipements nécessaires pour son installation dès sa livraison.

DE mandater le directeur et le service des travaux publics pour superviser et exécuter l'ensemble des travaux.

DE mandater la firme APA pour la surveillance du chantier et la production d'un rapport de conformité.

QUE ce projet sera financé à partir du règlement d'emprunt 03-23.

Adoptée à l'unanimité



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

24-10-5405

5. ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE - CROISSANT DES MÉLÈZES

CONSIDÉRANT le règlement #09-22 concernant l'entretien des chemins privés ouverts au public par tolérance;

CONSIDÉRANT la demande faite par le mandataire, M. Harold Bélanger, pour l'entretien estival et hivernal du Croissant des Mélèzes;

CONSIDÉRANT QUE pour donner effet à la demande, 50 % + 1 des propriétaires devaient signer et que 57% des propriétaires ont signé cette demande;

CONSIDÉRANT QUE les conditions concernant les signatures nécessaires pour le(s) propriétaire(s) des chemins ont été remplies;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autorisations pour le(s) virage(s) du camion ont été accordées;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement #09-22;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande des propriétaires pour l'entretien estival et hivernal du Croissant des Mélèzes et de mandater le service des travaux publics pour faire l'entretien hivernal et estival du Croissant des Mélèzes, pour l'année 2024-2025, selon l'option A du règlement 09-22.

QUE cette dépense provienne du poste budgétaire 02 39000 529.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Roger Larose, président, demande si les personnes présentes ont des questions.

Des citoyens se questionnent sur le chemin Thérien. Le maire fait un suivi sur le dossier du ponceau du chemin Thérien.

24-10-5406

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Lacasse et appuyé par le conseiller Serge Laforest.



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

ET RÉSOLU de lever la séance à 19h14 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Mario Allen
Directeur général

Roger Larose
Maire

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».